



DOSSIER DE PRESSE

14
MARS
2019

ADHÉSION DE LA GUADELOUPE À L'OECO

ORGANISATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE ORIENTALE
*ORGANISATION OF EASTERN CARIBBEAN STATES**

SOMMAIRE

1 L'événement en quelques mots ...

- 1.1 Adhésion de la Guadeloupe, à l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO) : un événement historique.....p°3
- 1.2 Programme des journées d'intégration officielle de la Guadeloupe à l'OECOp°4

2 L'OECO, Organisation des États de la Caraïbe orientale

- 2.1 L'OECO – une organisation internationale à vocation régionalep°5
- 2.2 Les Etats membres de l'OECO.....p°6

3 L'adhésion de la Guadeloupe à l'OECO

- 3.1 Historique de la relation entre l'OECO et la Région Guadeloupe.....p°7
- 3.2 L'OECO et la Guadeloupe : des projets gagnants-gagnants.....p°8

4 Annexes

- 4.2 Présentation des Chefs des gouvernements.....p°10
- 4.1 Organisation générale de l'OECO.....p°11
- 4.2 Annexe de l'accord d'adhésion de la Guadeloupe à l'OECO.....p°12

L'ÉVÉNEMENT EN QUELQUES MOTS ...

1.1 Adhésion de la Guadeloupe à l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO) : un événement historique

Dans une économie mondialisée, la triple appartenance (Européenne – Française – Caribéenne) de la Guadeloupe est une réelle opportunité pour le développement de notre archipel.

Membre associé de l'Association des Etats de la Caraïbe depuis 2014, la Région Guadeloupe poursuit son intégration au sein de son bassin naturel en adhérant à l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECO).

L'éducation, la formation, la promotion de l'excellence du système de santé, l'autonomie énergétique, la valorisation raisonnée de notre riche patrimoine naturel et de la biodiversité, le renforcement des capacités de nos territoires à répondre aux défis environnementaux.

La mise en œuvre effective de ces projets structurants doit s'appuyer sur une coopération décentralisée, agile et pragmatique. La coopération régionale n'est pas un accessoire. Elle est indissociable de l'action politique.

Nos populations sont solidaires par nature. L'entraide a d'ailleurs toujours été au cœur de nos sociétés et c'est en ce sens que nous devons penser et agir. La Guadeloupe partage une forte communauté d'intérêt avec les États membres de l'OECO (Organisation des États de la Caraïbe Orientale) qui regroupe, dans une même instance, nos plus proches voisins. L'adhésion de la Guadeloupe en qualité de membre associé est de nature à conforter son positionnement dans son bassin régional, aux côtés de la Martinique, déjà membre associé depuis 2015.

La procédure de négociation avec l'OECO arrive à son terme. La Guadeloupe souhaite apporter sa contribution à la vision partagée dans laquelle la promotion de l'économie verte et bleue est mise en avant pour faire de l'espace des petites Antilles la référence mondiale en matière de territoires durables.

Cette ambition a été juridiquement confortée par le droit interne français à travers le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 4433-4-5 du CGCT).

Celui-ci stipule en effet que « les régions françaises de la Caraïbe qui le souhaitent ont la possibilité d'adhérer aux organisations régionales de leur zone géographique après avoir sollicité les autorités de la République à ce sujet ».

Le Conseil régional de la Guadeloupe, réuni en Assemblée plénière le 7 septembre 2018, a adopté une délibération donnant mandat à son président, pour saisir les autorités de la République française dans le cadre des négociations pour l'adhésion de la Guadeloupe à l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECO) en qualité de membre associé.

Cet accord sera signé en Guadeloupe à l'occasion d'une réunion exceptionnelle des chefs de gouvernement de l'OECO qui aura lieu le Jeudi 14 mars 2019, suivie d'une réunion extraordinaire de l'Autorité de l'OECO, vendredi 15 mars 2019.

1.2 Programme des journées d'intégration officielle de la Guadeloupe à l'OECO

L'intégration de la Guadeloupe au sein de l'OECO en tant que membre associé se déroulera en plusieurs temps forts.



**→Première étape : Jeudi 14 mars 2019 à 16h00
à l'amphithéâtre Gerty Archimède, Camp Jacob, Saint-Claude**

Signature de l'accord d'adhésion par le Président de la Région Guadeloupe et le Président de la Haute Autorité de l'OECO, reconnaissant ainsi la Guadeloupe comme membre à part entière.

Presse : interviews du Président de Région et du Président de l'OECO uniquement



**→Deuxième étape : Vendredi 15 mars 2019 à 12h30
au Mémorial ACTe à Pointe-à-Pitre**

Participation officielle de la Guadeloupe à sa première réunion extraordinaire de l'Autorité de l'OECO auprès des autres pays membres.

Presse : Interviews des représentants (point presse)



**→Troisième étape : Vendredi 15 mars 2019 à 15h00
à l'amphithéâtre Mérault, Campus de Fouillole, Pointe-à-Pitre**

Rencontre avec le grand public au campus de Fouillole en présence des chefs de gouvernement des Etats membres de l'OECO. Objectif : comprendre l'intérêt l'adhésion de la Guadeloupe à l'OECO

2- L'OECO - ORGANISATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE ORIENTALE

2.1 L'OECO – une organisation internationale à vocation régionale

À l'image des pays européens, les plus petites îles de la Caraïbe ont choisi de se regrouper au sein d'une même organisation régionale. Leur objectif était de mieux faire face ensemble aux défis qui devraient relever, juste après avoir obtenu leur indépendance du Royaume britannique.

L'OECO naît en Juin 1981, lorsque 7 Etats décident de se fédérer par la signature du Traité de Basseterre : Antigua et Barbude, St. Christophe et Niévès, Montserrat, la Dominique, Sainte- Lucie, la Grenade et St Vincent et les Grenadines.

L'OECO a donc été créée dans une optique de développement économique, social et environnemental pour chacun des pays membres d'une part, et pour la Région Caraïbe plus largement.



À la suite de sa création en 1981, l'organisation s'est élargie en accueillant **les Iles Vierges Britanniques** en 1984, puis Anguille en 1995. **La Martinique** a été le 10ème territoire à rejoindre l'organisation le 4 février 2015, en tant que membre associé.

Aujourd'hui **la Guadeloupe** se prépare à adhérer officiellement à l'OECO en tant que membre associé de l'organisation avec l'ambition d'appréhender et de participer activement aux défis économiques, sociaux, financiers et environnementaux de la Caraïbe Orientale.

Au-delà, la coopération au sein de l'OECO est facilitée par l'histoire commune que ces populations, leur proximité géographique, les similitudes culturelles, leur vulnérabilité face aux mêmes risques naturels et grâce aux échanges familiaux, commerciaux, sportifs et culturels entre les îles. Au même titre que l'Union Européenne, la construction de l'OECO est un processus évolutif.

L'organisation poursuit 5 missions :



Encourager la coopération entre les pays membres .



Permettre aux petits États et territoires insulaires de se défendre mutuellement et de développer la solidarité entre eux .



Apporter une assistance aux membres en matière de respect de leurs obligations et responsabilités vis-à-vis de la communauté internationale .



Accompagner les pays membres dans le processus d'harmonisation de leur politique étrangère .



Faciliter l'intégration économique entre les pays membres.

2- L'OECO - ORGANISATION DES ETATS DE LA CARAIBE ORIENTALE

2.2 Les pays membres de l'OECO

L'OECO compte 10 Etats membres : Anguilla, Antigue et Barbude, Dominique, Grenade, Montserrat, St. Christophe et Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, les Iles Vierges britanniques, Martinique

Dont 3 membres associés en tant que territoires non indépendants : Les Iles Vierges britanniques, Anguilla, faisant partie des pays et territoires d'Outre-mer britannique et la Martinique, département français d'outre-mer.

Président de l'OECO : Dr Ralph GONSALVES,

Premier Ministre de Saint - Vincent - et - les - Grenadines

Directeur Général de l'OECO : Dr. Didacus JULES

Anguilla



Antigua-et-Barbuda



Îles Vierges britanniques



Dominique



Saint-Kitts-et-Nevis



Grenade



Saint-Vincent-et-les-Grenadines



Martinique



Montserrat



Sainte-Lucie



Etre membre associé de l'OECO :

S'agissant de l'OECO les implications du statut de membre associé sont variables le Traité disposant que « la nature et l'étendue des droits et obligations des membres associés sont déterminées par l'Autorité de l'OECO ». Il n'existe donc pas à proprement parler de statut uniforme d'Etat membre associé et les modalités de participation de ces nouveaux membres associés sont aménagées selon les territoires.

Cette souplesse permet de s'adapter à la variété des statuts des territoires existants dans la Caraïbe, donnant ainsi la possibilité à des territoires non indépendants tels que Anguilla et maintenant la Guadeloupe de pouvoir se joindre à l'organisation.

Ainsi dans le respect des compétences dévolues, à la différence d'un Etat-membre, la Guadeloupe en tant que membre associé ne peut pas adhérer au traité d'union économique (la Guadeloupe fait déjà partie de l'Union Européenne) présider l'autorité, ni faire partie des institutions telles la banque caribéenne, l'autorité de l'aviation civile.

3- L'ADHESION DE LA GUADELOUPE A L'OECO

3.1 Historique de la relation OECO – Guadeloupe

Août 2016	Courriers officiels adressés au directeur général de l'OECO ainsi qu'au Président de la Haute Autorité afin de relancer le processus de négociation
Septembre 2016	Courrier de réponse du directeur général de l'OECO informant de la volonté de l'OECO à voir la Guadeloupe adhérer à l'OECO et présentation de l'équipe de négociation
Décembre 2016	Lancement du PO INTERREG Caraïbe V à Sainte-Lucie en présence de l'OECO
Février 2017	Participation à la fête de l'indépendance de Sainte-Lucie et rencontre avec le directeur général de l'OECO, Dr. Didacus JULES
Juillet 2017	Envoi de courriers officiels à l'Ambassadeur en charge de la coopération régionale pour la zone Antilles-Guyane et au Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères exprimant le souhait de la Région Guadeloupe d'adhérer à l'OECO
Août 2017	Réponse officielle de l'Ambassadeur en charge de la coopération régionale pour la zone Antilles-Guyane informant du soutien de la France dans les démarches d'adhésion de la Guadeloupe à l'OECO
Mars 2018	Première session de négociation à Sainte-Lucie et présentation de l'OECO
Mai 2018	Deuxième session de négociation en Guadeloupe, présentation des projets de coopération de la Guadeloupe
Juillet 2018	Envoi par l'OECO d'un avant-projet d'accord d'adhésion
Juillet 2018	Première réunion de concertation avec les services de l'Etat en présence de l'Ambassadeur en charge de la coopération régionale pour la zone Antilles-Guyane et premières remarques préliminaires sur le projet d'accord
Août 2018	3 ^{ème} session de négociation en Guadeloupe et présentation du projet d'accord et de son annexe

3- L'ADHESION DE LA GUADELOUPE A L'OECO

3.2 L'OECO et la Guadeloupe : une coopération de projets

Depuis 2016, le Président de Région Ary Chalus a relancé le processus d'adhésion de la Guadeloupe à l'OECO en renouant le dialogue interrompu, avec les instances de l'Autorité de l'OECO.

Après consultation, au regard des domaines d'intérêts communs et en raison de l'entraide dont a fait preuve la Guadeloupe lors des destructions survenues suite aux passages des ouragans Irma et Maria, l'adhésion de la Guadeloupe est devenue indéniable.

Les domaines de l'agro-industrie, des énergies et du transport sont également des sujets d'intérêt commun. Sans compter la problématique de l'éducation qui peut trouver une alternative à travers le développement de programmes d'échanges. La préservation de la biodiversité et la gestion des risques naturels constituent des enjeux importants également pour l'ensemble de ces Etats.

De même, envisager des extensions de liaisons aériennes et maritimes, avec Antigua par exemple, ou encore l'amélioration du parcours de santé sont des enjeux phares pour le développement du bassin caribéen.

C'est dans cette optique de développer la coopération à travers des projets concrets que des domaines de coopération prioritaires ont été identifiés lors des réunions de négociations.

Figurant dans l'annexe du projet d'accord, ces thématiques ont ainsi permis, lors des réunions de négociation de s'attarder de façon plus pratique sur les projets portés et identifiés par la Région Guadeloupe et soutenues par le programme de coopération territoriale européen INTERREG Caraïbes.

En instaurant un dialogue régulier avec l'OECO, le programme contribue au développement de la coopération institutionnelle dans la Caraïbe en favorisant les projets structurants.

Exemple de projets OECO

1. « One Web » lancée par l'OECO en faveur d'un accès global à l'internet,
2. « Yes youth initiative » mis en place par l'OECO Yes en faveur des jeunes,
3. le concours « 30 under 30 » destiné aux entrepreneurs de moins de 30 ans

Les projets structurants du programme Interreg Caraïbes

Zoom sur



INTERREG Caraïbes repose sur une gouvernance partenariale : il est géré par la **Région Guadeloupe**, qui assure les fonctions d'autorité de gestion, conjointement avec les partenaires communautaires (Martinique Guyane et Saint-Martin) mais aussi extra-communautaires parmi lesquels figurent l'OECO, en lien avec l'Etat et l'Union Européenne.

INTERREG Caraïbes soutient d'une part, des projets structurants qui répondent de manière concrète à une ou plusieurs problématiques de l'espace de coopération, et fédère d'autre part, un réseau de partenaires riche et pertinent qui a un impact concret et mesurable.

CARIBSKY-PAIRE : Un billet unique pour la Caraïbe



La coopération entre trois compagnies aériennes (Air Antilles, Liat et Winair) avec l'office de tourisme Discover Dominica Authority servira à améliorer les liaisons aériennes dans la Caraïbe. Au total, cette alliance desservira au moins une trentaine de destinations caribéennes. La création d'une plateforme de gestion commune est prévue sur une période de trois ans.

CARES : Développer les parcours-santé innovants



La télémédecine et l'e-santé permettront un transfert de savoir-faire des Territoires Français d'Amériques (TFA) vers la Caraïbe et de la Caraïbe vers les TFA, améliorant ainsi continuellement la qualité des prises en charges qui seront proposées en priorité aux pays partenaires.

READY TOGETHER : renforcer la préparation des territoires caribéens aux catastrophes naturelles (risques naturels)



Le projet vise le renforcement de la préparation des interventions face aux risques liés aux catastrophes naturelles des territoires caribéens par la mutualisation des moyens dans le processus de coordination des outils et des capacités autonomes de réponse des pays lors de la survenue de risques naturels.

4- ANNEXE

4.1 Présentation des Chefs de Gouvernement

L'Autorité de l'OECO se compose de chaque État membre de l'Organisation. Les États membres sont représentés à l'Autorité par leurs chefs de gouvernement.

L'Autorité est l'organe de décision politique suprême de l'OECO et est responsable de la direction générale et du contrôle des performances et des fonctions de l'Organisation. L'Autorité peut édicter des actes de l'Organisation dans les domaines de compétence législative de l'Organisation qui lui sont conférés par le Traité révisé de Basseterre. Les décisions de l'Autorité sont contraignantes pour tous les États membres et les organes de l'Organisation. L'Autorité se réunit deux fois par an et, de temps en temps, en session extraordinaire.

La présidence de l'Autorité change chaque année, en rotation par ordre alphabétique par pays. Cependant, la qualité de membre associé de la Guadeloupe, comme de la Martinique, ne leur confère pas le droit de présider l'Autorité.

Le président actuel est Ralph Gonsalves, Premier Ministre de Saint - Vincent - et - les – Grenadines.



L' honorable. Gaston Browne

Premier Ministre d'Antigua -
et - Barbuda



L' honorable. Roosevelt Skerit

Premier ministre de la
Dominique



Dr Hon. Keith Mitchell

Premier ministre de la
Grenade



L' honorable. Donaldson Romeo

Premier de Monsterrat



Dr Hon. Timothy Harris

Premier ministre de Saint-
Kitts-et - Nevis



L' honorable. Allen Chastanet

Premier ministre de Sainte -
Lucie



Dr L' honorable Ralph Gonsalves

Premier ministre de Saint -
Vincent - et - les Grenadines



Dr. Andrew FAHIE

Primier des îles Vierges
britanniques



L' honorable. Victor F. Banks

Ministre principal d'Anguilla



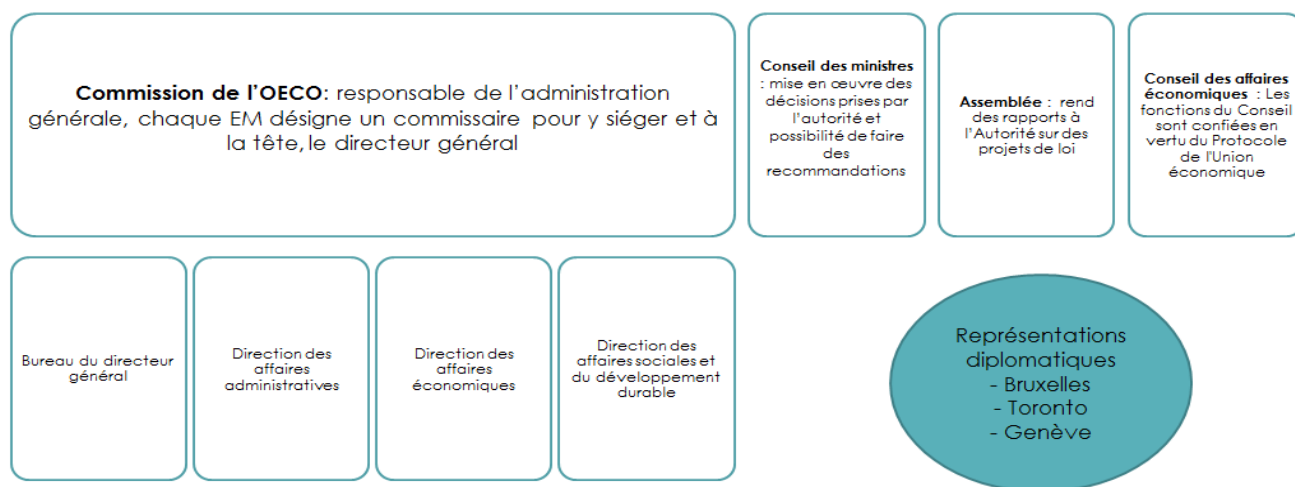
L' honorable. Alfred Marie-Jeanne

Le Président du Conseil
exécutif de la Martinique

4.2 Organisation générale de l'OECO

A la tête de l'OECO, pour la gouvernance politique se trouve la Haute autorité, il s'agit d'une présidence tournante actuellement dévolue à St Vincent et les Grenadines avec M. Ralph GONSALVES. La mise en œuvre est assurée par le directeur général M. Jules DIDACUS.

Autorité de l'OECO : Définition de la politique générale , présidence tournante une fois par an



Autour de l'OECO, gravitent diverses institutions :

- Banque centrale des Caraïbes orientales – ECCB : émet le dollar des Caraïbes orientales, maintient sa stabilité et supervise le système bancaire dans les Etats de l'OECO. Formée en 1983 et basée à Saint-Christophe-et-Niévès
- La Cour suprême : la Cour supérieure créée en 1967 est au-dessus des cours nationales des Etats-membres.

4.3 Annexe de l'accord d'adhésion de la Guadeloupe à l'OECO

À L'ACCORD ENTRE L'ORGANISATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE ORIENTALE (OECO) ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA RÉGION DE LA GUADELOUPE À L'OECO EN QUALITÉ DE MEMBRE ASSOCIÉ

Cette annexe énumère les domaines de coopération identifiés par les Parties (la Région de la Guadeloupe et l'Organisation des États des Caraïbes Orientales) dans le contexte de l'adhésion de la Guadeloupe à l'OECO en qualité de Membre Associé.

Cette identification repose notamment sur des projets de coopération déjà existants et particulièrement sur des projets tels que CARES dans le domaine de la santé, ou encore CARIBSKY dans celui des connexions aériennes.

En tant que membre de l'OECO, la Guadeloupe va accroître ses efforts en faveur de meilleures synergies entre le financement du FED et du FEDER par l'Union Européenne pour des projets communs impliquant des membres actuels de l'OECO.

L'utilisation d'outils tels qu'INTERREG Caraïbe est nécessaire afin de coopérer dans les domaines suivants :

- a. Transport ;
- b. Biodiversité, environnement et questions liées au changement climatique ;
- c. Préparation et gestion des catastrophes ;
- d. Santé et services médicaux ;
- e. Tourisme et voile de plaisance ;
- f. Culture, sport, éducation et diversité linguistique ;
- g. Développement de sources d'énergies alternatives ;
- h. Facilitation du commerce et échange d'informations ;

TRANSPORT

La Guadeloupe et les pays de l'OECO partagent des préoccupations liées à l'insuffisance des offres de transports aériens et maritimes entre leurs pays respectifs et feront tout leur possible pour remédier à cette situation. Cette insuffisance constitue un obstacle aux efforts visant à accroître les voyages et le tourisme entre les pays.

La Guadeloupe travaillera avec les autorités françaises et les intérêts concernés du secteur privé pour examiner les voies et moyens pour une plus grande inter-connectivité entre les peuples des îles. Bien qu'il soit peu probable que toutes les questions soient résolues dans un délai de cinq ans, de simples mesures peuvent être prises à court terme.

À titre d'exemple, le projet Interreg Caraïbes Paire CaribSky, initié par le secteur privé (impliquant LIAT, Air Caraïbes et Winair), contribuera à cet effort. Le Conseil Régional de la Guadeloupe et les

Gouvernements des îles de l'OECO donneront leur plein appui à ce projet (qui inclut 46 destinations dans les îles anglophones, francophones, espagnoles et néerlandaises des Caraïbes).

LA BIODIVERSITÉ, L'ENVIRONNEMENT ET LES QUESTIONS LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Guadeloupe s'engage à coopérer avec les membres de l'OECO en vue de contribuer à la gestion efficace des ressources partagées et de la biodiversité de la région, et d'assurer la participation bénéfique des pays de l'OECO aux projets français ou cofinancés par l'Europe portant sur la biodiversité et autres domaines environnementaux.

La Guadeloupe participe à un certain nombre d'initiatives dans le domaine de la résilience au changement climatique pour lesquels les membres de l'OECO auraient plus qu'un intérêt passager, par exemple, la Stratégie One Planet dirigée par la France, le Programme Stratégique Régional Caribéen pour la Résilience Climatique (SPCR) et le Programme Français et Européen de Smart Islands, qui visent à engager et échanger avec les acteurs locaux sur des projets innovants développés localement, et qui créent une croissance durable et des emplois.

La Guadeloupe s'engage à promouvoir, dans les forums jugés pertinents, le concept de la Caraïbe Orientale comme espace partagé unique dans lequel les projets de résilience climatique, y compris le renforcement de l'Économie Bleue, peuvent être poursuivis conjointement.

RÉDUCTION DES RISQUES ET GESTION DES CATASTROPHES

Les expériences récentes des ouragans Irma et Maria ont mis en évidence la nécessité d'une coopération et d'une coordination plus efficaces entre les voisins de la Caraïbe Orientale dans les situations de catastrophe. C'est une nécessité absolue et un objectif pour lequel la Guadeloupe se sent pleinement investie.

En effet, la Guadeloupe envisage un rôle crucial pour elle-même dans le cadre de ces efforts – « un ancrage stratégique dans l'intervention post-catastrophe dans les Caraïbes ». Les pays de l'OECO et la Guadeloupe engageront d'urgence des discussions pour la formulation de programmes coordonnés de réduction des risques et de gestion des catastrophes, permettant notamment aux pays de tirer parti des connaissances de la Guadeloupe en matière de normes de constructions résistantes aux catastrophes et toute autre technique ou pratique en matière de réduction de risques.

SANTÉ ET SERVICES MÉDICAUX

Les pays de l'OECO et la Guadeloupe présentent des caractéristiques communes, à savoir des bassins de population de faible dimension, et un besoin d'équipements médicaux coûteux. Les parties reconnaissent les bénéfices d'une coopération régionale accrue, avec un accent particulier sur le développement de services de santé, d'une approche régionale dans le but de rationaliser les services de santé, la transférabilité des prestations maladie dans les pays de l'OECO grâce à des assurances adéquates.

La mutualisation des moyens humains et économiques est un enjeu pour garantir la prise en charge des patients. Afin de tendre vers une organisation des soins au niveau régional, il est attendu une plus grande coopération entre les territoires afin d'améliorer la préparation aux crises, l'accès aux soins et le renforcement des capacités.

La Guadeloupe dispose sur son territoire de structures telles que l'École de Médecine, l'École d'Infirmière, l'École de Puéricultrice, ainsi que des équipements de pointe tel que le TEP SCAN, qui constitue un atout non négligeable dans le bassin.

On peut mentionner par exemple, l'implication de l'OECO dans le projet CARES financé par Interreg en Guadeloupe, et exécuté par l'Agence Régionale de Santé des Caraïbes.

TOURISME ET VOILE DE PLAISANCE

Les Autorités de l'OECO s'engagent à ce qu'il y ait une plus grande collaboration avec les autorités compétentes en Guadeloupe. Les parties conviennent également de travailler ensemble pour tirer parti des possibilités de promotion conjointe du tourisme et de marketing multi-destinations, notamment via leur participation à des groupes de travail ou à des organismes d'intégration œuvrant en faveur d'une politique concertée pour le développement touristique de la Caraïbe.

ÉDUCATION CULTURE SPORT ET DIVERSITÉ LINGUISTIQUE

Étant donné le grand nombre de ressortissants de l'OECO au sein de la population de la Guadeloupe, de nombreuses opportunités de dialogue et d'échanges existent dans ces domaines.

Les institutions de l'OECO sont encouragées à faire participer leurs homologues guadeloupéens aux diverses initiatives et programmes en matière d'éducation de culture et de sport. La Guadeloupe cherchera à faciliter, en lien avec les autorités compétentes, la circulation réciproque d'un public ciblé incluant les étudiants, les chercheurs, les sportifs de haut niveau, les artistes et les professionnels de la culture.

i. Éducation

Les deux parties s'engagent à encourager et à faciliter la mobilité des jeunes, des étudiants et des enseignants, à travers la mise en place de programmes d'échange ainsi que de stages de professionnalisation.

ii. Culture

L'objectif est de promouvoir et de dynamiser l'art et la création artistique au sein des territoires L'OECO et de la Guadeloupe, dans leurs différentes expressions, à travers l'échange de production artistique, ainsi que des échanges culturels à travers des expositions et un marché d'art Caribéen. Les parties s'engagent à mettre en place une politique de préservation et de valorisation de l'héritage culturel commun.

iii. Sport

Les institutions de l'OECO et la Guadeloupe s'engagent à favoriser les échanges sportifs à travers la participation des sportifs guadeloupéens ainsi que des sportifs de l'OECO aux compétitions de la zone mais aussi par la réalisation d'entraînements communs.

iv. Diversité linguistique

L'adhésion de la Guadeloupe à l'OECO contribue à diversifier le champ linguistique de l'OECO. L'apprentissage des langues est important pour faciliter le dialogue entre les territoires. L'apprentissage de l'anglais, notamment dans les régions francophones passera aussi par des initiatives encourageant la mise à disposition d'enseignants anglophones de l'OECO ; de la même manière, la promotion de la pratique du français, voire du créole supposera la mise à disposition d'enseignants francophones et créolophones. Ainsi, de par son adhésion à l'OECO, la Guadeloupe apportera ses compétences en matière d'apprentissage du français et du créole.

Développement de sources d'Énergies alternatives

L'approche proactive de la Guadeloupe dans le développement des énergies renouvelables visant à réaliser sa « transition énergétique » est bien connue, tout comme son engagement actif dans des projets géothermiques avec des membres de l'OECO. L'objectif de la Guadeloupe est de se positionner comme un centre d'excellence dans le domaine de l'énergie. La Guadeloupe souhaite continuer à collaborer avec les États membres de l'OECO sur les questions énergétiques et à élargir son champ d'intervention pour y inclure le partage de son expérience dans les domaines de l'efficacité énergétique dans la réglementation des bâtiments, de la planification énergétique et du développement des énergies renouvelables.

D'autres questions stratégiques connexes à traiter sont la transition énergétique dans le secteur des transports, les systèmes énergétiques résilients aux changements climatiques, l'intégration de solutions intelligentes et le renforcement de l'expertise des Caraïbes en matière d'énergie. Les parties ont, par exemple, convenu de coopérer activement au développement d'énergies alternatives et au développement et à la mise en œuvre de solutions énergétiques intelligentes dans le cadre du projet Interreg en cours et autres mécanismes.

Facilitation du commerce et échange d'informations

L'axe principal de coopération en matière de facilitation du commerce sera le Système Communautaire Portuaire (PCS) de la Guadeloupe. Ce projet, dans le respect duquel, un certain nombre de pays de l'OECO ont déjà été approché, est réputé avoir le potentiel de :

- Permettre la traçabilité complète des marchandises dans l'espace géographique de l'OECO
- Accroître la sécurité et la sûreté
- Créer une communauté portuaire et maritime plus attractive
- Accroître les revenus provenant des taxes et droits d'importation
- Faciliter le commerce.

Les parties coopéreront pour mieux faire connaître le projet aux acteurs concernés des îles de l'OECO afin d'accélérer les progrès de son exécution.

Les Parties s'efforceront d'accroître la sensibilisation dans leurs territoires respectifs des perspectives offertes en matière d'accroissement du commerce des biens et des services du fait de l'adhésion de la Guadeloupe à l'OECO ; et prendront des mesures pour faciliter les procédures commerciales entre les

Parties. Par exemple, l'enjeu principal en matière de coopération dans ce domaine est la simplification des relations commerciales. Cette question est liée à un projet avec le Système Communautaire Portuaire (PCS) de la Guadeloupe vis-à-vis des pays de l'OECD.

CONTACT

CONSEIL RÉGIONAL DE LA GUADELOUPE

Rue Paul Lacave - PETIT PARIS

97109 BASSE TERRE CEDEX

Tel : 0590 80 40 40 Fax : 0590 81 34 19

Contact Presse Région :

Françoise Moutou

– 0690 47 47 79 -

– fmoutou@cr-guadeloupe.fr –

ORGANISATION DES ETATS DE LA CARAÏBE ORIENTALE (OECS)

Morne Fortuné – PO BOX 179

Castries- Saint-Lucia

Tel : +1 (758) 455 63 07

Contact Presse OECO :

media@oecs.int